



PROMOTION
ÉCONOMIQUE

PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE JURA 2020-2023



Table des matières

1	Introduction	1
2	Analyse	3
2.1	Analyse SWOT des expériences et des connaissances acquises lors de la mise en œuvre actuelle 3	
2.2	Analyse SWOT du développement de l'économie régionale	4
2.3	Indicateurs économiques du canton du Jura.....	5
3	Conditions-cadre stratégiques	8
3.1	Cohérence avec la stratégie cantonale de développement économique	8
3.2	Cohérence avec le plan directeur, les espaces fonctionnels intercantonaux et le rôle des centres régionaux.....	10
3.3	Engagement cantonal en faveur de la coopération transfrontalière	13
4	Objectifs du programme et modèles d'efficacité	14
4.1	Priorités 2020-2023	14
4.2	Etat final recherché	15
4.3	Objectifs du programme.....	16
4.4	Partie LPR et modèles d'efficacité	16
4.5	Examen de la durabilité du PMO	19
5	Gouvernance	19
5.1	Coordination entre les politiques sectorielles de l'Etat.....	19
5.2	Exécution et mise en œuvre	20
5.3	Action de la promotion économique.....	21
5.4	Implication des acteurs.....	22
5.5	Procédure de sélection de projets.....	22
5.6	Critères d'attribution.....	23
5.7	Controlling/monitoring au niveau cantonal	24
6	Territoire d'impact	24
7	Annexes.....	24

Abréviations

ARE	Office fédéral du développement territorial
CHMOS	Système suisse de monitoring de la Confédération
Cleantech	Technologies propres
CRM	Customer relationship management (gestion de la relation client)
CSEM	Centre suisse d'électronique et de microtechnique
EDJ	Energie du Jura
ERP	"Enterprise Resource Planning" (logiciel de gestion intégré)
GPI	Groupe de Pilotage Interdépartemental
HES	Haute école supérieure
KAM	Key Account Manager
LPR	Loi fédérale sur la politique régionale
Medtech	Technologies médicales
NEI	Nouvelle entreprise innovante
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PDE	6 ^{ème} programme de développement économique 2013-2022
PFI	Plan financier d'investissement
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PMO	Programme de mise en œuvre
PO	Programme opérationnel
PoE	Point of Entry
PRM	Programme en faveur des régions de montagne
PTS	Projet de territoire Suisse
RIS	Système régional d'innovation
R&D	Recherche et développement
Ra&D	Recherche appliquée et développement
SDR	Stratégies de développement régional
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SEE	Service de l'économie et de l'emploi
SDEJ	Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne
SIP	Swiss Innovation Parc (Parc suisse d'innovation)
SJE	Société jurassienne d'équipement
SWOT/FFOR	Forces-Faiblesses-Opportunités-Risques
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne

1 Introduction

Dans le cadre de la réalisation de son 6^{ème} Programme de développement économique (PDE) 2013-2022, la République et Canton du Jura présente son programme de mise en œuvre (PMO) pour la période 2020-2023. Comme pour les périodes antérieures, la loi sur la politique régionale (LPR) occupe une place très importante dans le cadre des outils de financement à disposition du développement économique d'une région périphérique comme celle du canton du Jura.

Un bilan intermédiaire (2013-2017) du 6^{ème} PDE a été réalisé et validé par le Parlement au début 2019. Il relève une réalisation à la fois efficace (les objectifs intermédiaires sont atteints) et efficiente (le coût financier du programme réalisé est inférieur à ce qui était prévu). La principale adaptation validée par le Parlement pour la suite du programme concerne l'ajout du nouvel enjeu « digitalisation/numérisation ». Celui-ci est d'ailleurs également l'une des priorités du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) pour la période LPR 2020-2023.

Sur le plan politique, le présent programme poursuit également les objectifs du programme de législature 2016-2020 qui vise à un Jura moderne, performant, engagé et attractif. Quatre de ses six axes sont d'ailleurs directement liés au domaine économique (voir chapitre 3).

Les nouveautés apportées pour cette période 2020-2023 sont, entre autres, les suivantes :

- Simplifier les structures de promotion de l'innovation ;
- Reprendre la maîtrise des flux financiers lors de la réactualisation des contrats avec les centres de compétences ;
- Développer et assurer durablement une innovation collaborative dans le Jura à travers le déploiement du site jurassien de Switzerland Innovation Park Basel Area (SIP Basel Area) et en garantir durablement les critères d'accréditation de la fondation nationale ;
- A cet effet, optimiser les complémentarités entre les PMO auxquels participe le Jura, d'une part, à travers le renforcement du RIS Bâle-Jura et, d'autre part, le recentrage du RIS Suisse occidentale ;
- Au niveau cantonal, clarifier les rôles des acteurs et renforcer le Service de l'économie et de l'emploi (SEE) en sa qualité de guichet unique pour les entreprises et les porteurs de projets, d'une part, en assurant le rôle de « Point of Entry » (PoE) des RIS Bâle-Jura et Suisse occidentale et, d'autre part, en poursuivant sa digitalisation afin de développer un véritable guichet virtuel pour les entreprises.

Au niveau financier et comparé aux périodes antérieures, le cycle 2020-2023 est marqué par une diminution des moyens sollicités auprès de la Confédération et à une réduction de l'enveloppe allouée dans le cadre du budget cantonal (y compris du fonds du tourisme).

C'est pourquoi la promotion économique du canton du Jura va concentrer ses efforts sur deux axes prioritaires :

- 1) les systèmes industriels et
- 2) le tourisme

En outre, le Gouvernement sollicitera du Parlement l'octroi d'un crédit-cadre par axe pour l'ensemble de la période 2021-2023. Cette méthode, nouvelle pour le canton, sera basée sur un plan d'action validé au niveau du Parlement, tout en renforçant la capacité d'action du Gouvernement par une accélération des processus de décision.

Enfin, comme pour la période précédente, le présent document inclut l'ensemble des outils de mise en œuvre de la promotion économique. La LPR y est par conséquent intégrée mais elle est déclinée spécifiquement dans le chapitre 4.4.

2 Analyse

Les objectifs du programme actuel ont été globalement atteints. Le PIB jurassien par habitant a augmenté, les savoir-faire de l'économie régionale ont été valorisés et le tissu économique jurassien continue à se diversifier (voir chapitre 2.3).

2.1 Analyse SWOT des expériences et des connaissances acquises lors de la mise en œuvre actuelle

Sur la base notamment des expériences et du rapport intermédiaire de réalisation du 6^{ème} Programme de développement économique pour la période 2013-2017, l'analyse suivante a été réalisée :

Forces

- Les systèmes d'innovation régionaux (RIS) sont crédibles auprès des entreprises et fonctionnent.
- Les structures de promotion de l'innovation ont été renforcées avec la région Bâle-Jura sous l'égide de BaselArea.swiss.
- Les conditions-cadres au niveau des prestations délivrées aux entreprises ont été renforcées, d'une part avec la mise en place du guichet unique du Service de l'économie et de l'emploi SEE (organisation et informatisation), et d'autre part avec les centres de compétences régionaux de l'innovation (Creapole-BaselArea.swiss, TalentisLAB et Energie du Jura EDJ).
- Les conditions-cadres au niveau des infrastructures pour les entreprises se développent, notamment avec l'ouverture du site de Delémont du SIP Basel Area, en octobre 2019.
- La diversification de l'économie est en marche.

Faiblesses

- Les collaborations intercantionales sont complexes (participation à 3 PMO LPR et 2 PO Interreg) et quelques redondances subsistent, à l'image de certaines actions entre les plateformes de promotion thématique du RIS de la Suisse occidentale et celles de BaselArea.swiss.
- Les processus opérationnels et politiques (nombreux contrats de prestations) sont complexes, de par le nombre important de partenaires.
- Les structures régionales liées à l'innovation (Creapole, TalentisLAB, EDJ, SEE, Platinn, Alliance, BaselArea.swiss, etc.) sont nombreuses et, parfois, dispersées. La compréhension du système par les entreprises et sa visibilité restent parfois compliquées.
- L'absence de Ra&D publique (ex. HES) et privée (ex. CSEM).
- Les moyens financiers de l'Etat sont limités.

Opportunités

- La Ra&D dans le canton du Jura auprès des entreprises sera renforcée suite à l'implantation du SIP Basel Area.
- Le Gouvernement jurassien a la volonté de concentrer les structures d'innovation.
- L'informatisation complète du SEE et des financements assurés par des crédits-cadres renforceront la capacité de réaction de l'administration et du Gouvernement.

- La mise en œuvre du projet fiscal 2017 cantonal (taux d'imposition, patent box, déduction pour Ra&D).
- La fin synchronisée des contrats de prestations avec les centres de compétences en 2019 qui coïncide avec la nouvelle période 2020-2023.

Menaces

- La participation du canton du Jura à quatre PMO (Jura et intercantonaux) amène une certaine dispersion des ressources.
- Le fait que le territoire d'impact LPR du RIS Bâle-Jura ne soit pas reconnu dans sa totalité par le SECO, malgré sa parfaite adéquation à la vision de l'OCDE, réduit les possibilités de développement économique de l'espace fonctionnel qui nous lie à la métropole bâloise.
- La réduction des financements fédéraux LPR dès 2020.
- Les capacités financières de l'Etat représentent un défi important à relever suite aux futures réformes de la fiscalité des entreprises et de la péréquation financière nationale.
- La concurrence accrue entre les structures d'innovation financées par l'Etat.

Cette analyse met en évidence, d'une part, le succès intermédiaire de la réalisation du 6^{ème} PDE, et, d'autre part, les importants défis encore à relever pour la prochaine période 2020-2023.

2.2 Analyse SWOT du développement de l'économie régionale

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Espaces disponibles, prix fonciers et immobiliers favorables, - Revenu disponible élevé, - Cadre de vie agréable, environnement préservé, qualité des paysages, - Bonne formation professionnelle de base, structures de formation du niveau secondaire II de qualité et adaptées aux besoins de la région, - Présence de nombreuses entreprises actives dans les microtechniques et l'horlogerie (compétences-clés dans l'industrie de la précision), structures industrielles flexibles, - Disponibilité d'une main-d'œuvre frontalière qualifiée, coûts salariaux compétitifs, - Proximité de la métropole bâloise et insertion dans l'Arc jurassien des microtechniques, de l'horlogerie et du tourisme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de centre urbain important sur le territoire cantonal, - Faibles relations transfrontalières au niveau économique, - Forte émigration des jeunes bien formés, - Faible dynamique démographique, - Peu de structures d'enseignement supérieur, - Forte concentration (spécialisation) dans les domaines des microtechniques et de l'horlogerie, secteur tertiaire sous représenté, secteur touristique peu développé (offre fragmentée, peu d'infrastructures, hébergement insuffisant), - Pression fiscale sur les personnes physiques, - Structures politiques et institutionnelles différentes des autres cantons partenaires, - Situation « excentrée » par rapport à l'Arc jurassien, à la Suisse occidentale et à la Suisse - Relative discrétion des entreprises jurassiennes qui n'ont pas toujours l'habitude de promouvoir plus activement leur savoir-faire auprès de centres de recherche, des hautes écoles ou d'autres entreprises au niveau national et international.

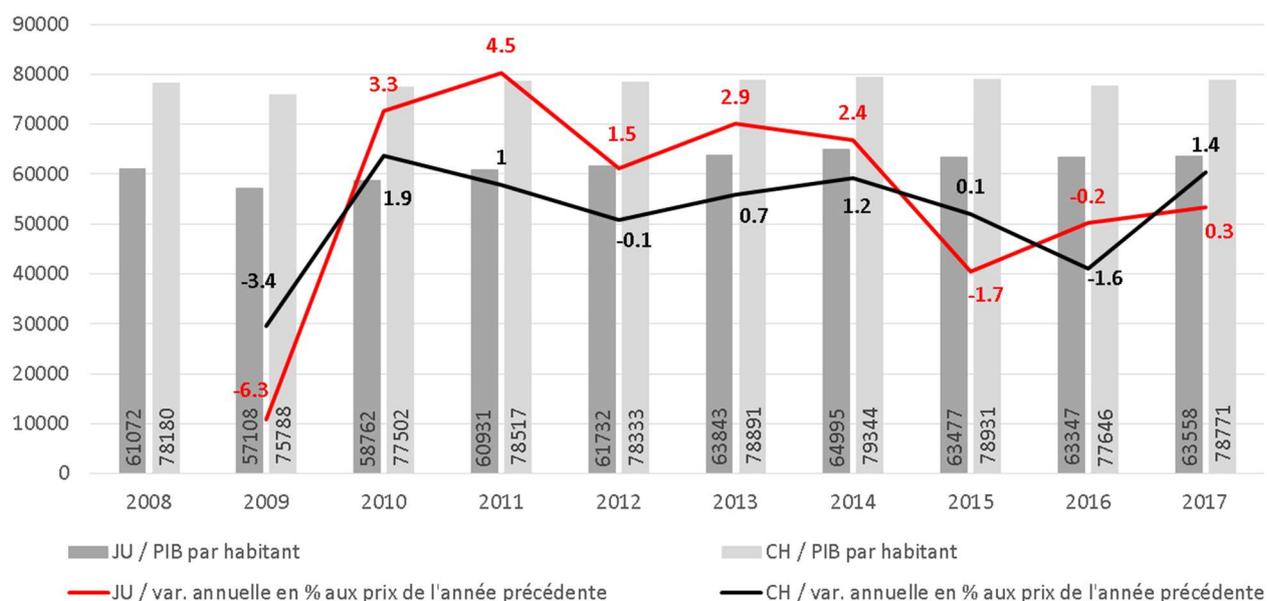
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle accessibilité : ouverture de la Transjurane (A16), aménagement de la H18 Delémont-Bâle, accès au TGV Rhin-Rhône, et au RER bâlois, - Saturation (logements, transports, etc.) dans les centres urbains et les zones proches, - Complémentarité et proximité avec la métropole bâloise, - Opportunités liées au rôle de « pont » entre la Suisse alémanique et la Suisse romande. - Ouverture du site jurassien de SIP Basel Area. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réouverture de la liaison directe Bâle-Genève via Delémont abandonnée, - Concurrence fiscale accrue entre les cantons et diminution de la pression fiscale dans plusieurs cantons voisins, - Concurrence accrue sur le marché des localisations et des implantations d'entreprises, - Forte sensibilité à la conjoncture et à la hausse du franc, - Concurrence avec les autres régions de l'Arc jurassien - Pénurie croissante de main-d'œuvre qualifiée et de cadres indigènes dans l'économie jurassienne, - Absence d'accord-cadre avec l'Union européenne et réduction du potentiel offert par la main-d'œuvre frontalière.

2.3 Indicateurs économiques du canton du Jura

Le programme contribue à renforcer la compétitivité de l'économie jurassienne et à augmenter le revenu cantonal par habitant.

Le PIB augmente

Figure 1 : Evolution du PIB par habitant pour la Suisse et le canton du Jura



Comme le montre la figure 1 ci-dessus, le taux de croissance annuel du PIB jurassien est supérieur au taux de croissance du PIB suisse pour la période 2010 à 2014. Le PIB jurassien par habitant a passé de

CHF 61'072 à CHF 63'558 par habitant durant la période 2008 – 2017, malgré le tassement lié au franc fort en 2015.

Le PIB jurassien par habitant représente en moyenne 80% du PIB suisse par habitant. On passe d'un taux de 78% en 2008 à plus de 80% en 2017.

Les savoir-faire de l'économie régionale sont valorisés

Selon le tableau 1, et ceci durant la période 2013-2017 :

- 128 créations d'entreprises soutenues : nul besoin de souligner le rôle crucial que joue la création d'entreprises dans le renouvellement du tissu industriel jurassien. La relève entrepreneuriale jurassienne est bien présente !
- 100 développements d'entreprises existantes : ce nombre confirme le dynamisme du tissu économique existant.
- 43 implantations d'entreprises étrangères. Le canton du Jura a gagné en visibilité et en notoriété avec l'adhésion à BaselArea.swiss. Cependant, les conditions-cadres offertes par la Suisse ne sont plus aussi attractives que par le passé. Elles ont pesé sur les résultats de ces dernières années.
- Au total 271 entreprises soutenues représentant à moyen terme une contribution à la création potentielle de plus de 1600 emplois.

Tableau 1 : Nombre d'entreprises soutenues, investissements prévus et création potentielle d'emplois (2013-2017)

	Nombre d'entreprises	Investis. prévus en mio de CHF	Emplois créés (prévus à 1 an)	Emplois suppl. prévus à moyen terme	Total des emplois
Création	128	68.6	319	340	659
Extension	100	108.2	200	356	556
Implantation (Basel Area.swiss)	43	37.2	87	317	404
Total	271	214	606	1'013	1'619

Il convient de relever que certains projets annoncés par des groupes industriels ou entreprises jurassiennes ne figurent pas dans ces statistiques, étant donné qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un accompagnement significatif en matière de promotion économique.

Par ailleurs, les chiffres concernant la création d'emplois prennent en considération les postes annoncés par les entreprises (business plan) accompagnées ou soutenues. Il s'agit de chiffres bruts qui n'incluent pas les postes de travail supprimés dans les entreprises existantes.

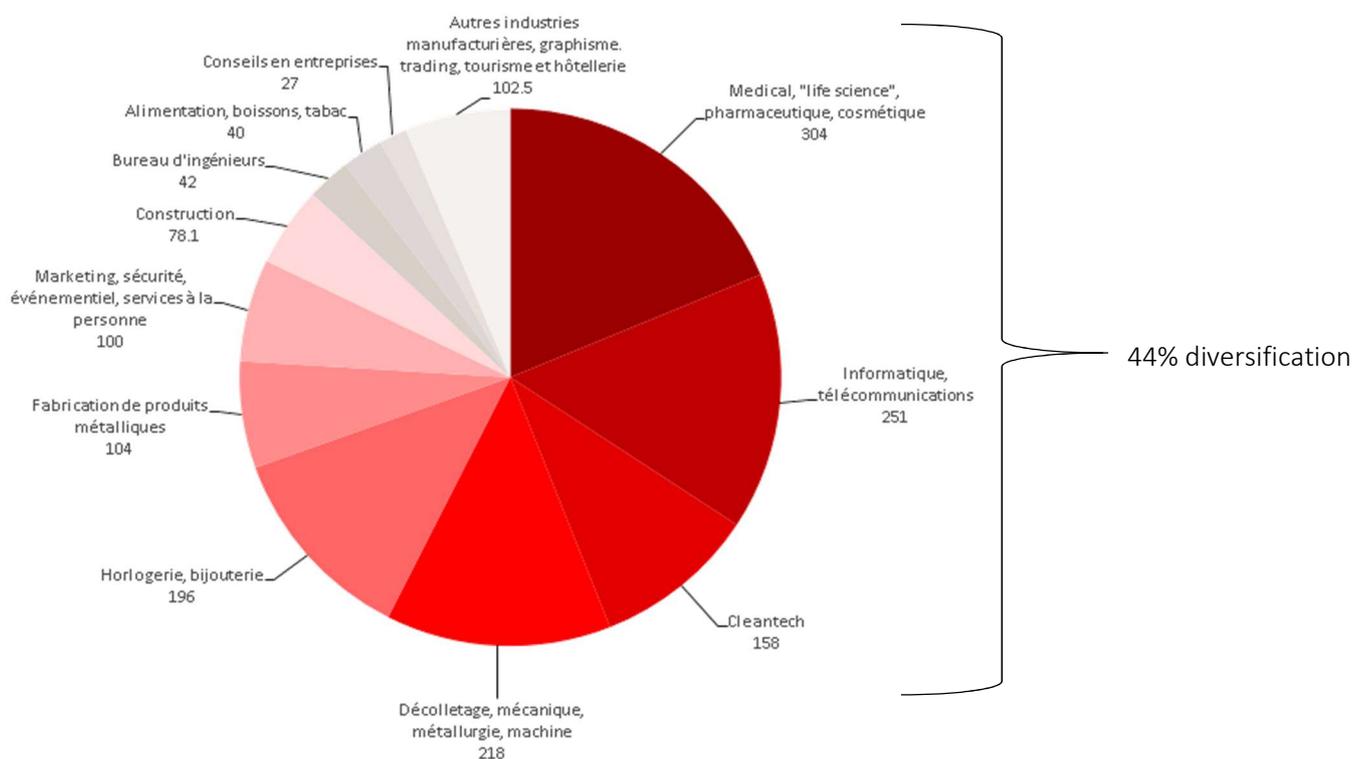
Le tissu économique se diversifie

Les résultats de la figure 2 montrent que près de 45% des créations potentielles d'emplois à moyen terme sont issus de projets innovants de diversification (medtech, TIC et cleantech).

Cependant, la visibilité de ces emplois de diversification est pour l'instant relativement faible. La majorité de ceux-ci est prévue sur le moyen terme. Par ailleurs, ceux qui ont déjà été créés dans les secteurs de diversification sont relayés au second plan, vu le dynamisme de la branche horlogère. Enfin, sont inclus sous la nomenclature statistique de la branche principale de l'entreprise, le plus souvent horlogerie et microtechniques.

Néanmoins, ces résultats se situent dans la ligne de l'axe 2 du Programme de législature 2016 – 2020 « Le canton du Jura diversifie son économie ».

Figure 2 : Création potentielle d'emplois à moyen terme par branche d'activité (période 2013-2017)



Pour la **nouvelle période LPR 2020 – 2023**, le canton sera confronté à des défis financiers importants. Vu ces contraintes et les enseignements de la période 2016-2019, il est proposé de poursuivre les actions en cours mais de concentrer les efforts sur **deux axes prioritaires** : 1) l'axe technologique (systèmes industriels) et 2) l'axe tourisme.

3 Conditions-cadre stratégiques

Sur le plan politique, le **programme de législature** 2016-2020¹ vise à un Jura moderne, performant, engagé et attractif. Quatre de ses six axes sont directement liés au domaine économique :

Axe 1 : Le Canton du Jura accentue sa croissance démographique

Axe 2 : Le Canton du Jura diversifie son économie

Axe 3 : Le Canton du Jura valorise sa participation à la métropole bâloise

Axe 4 : Le Canton du Jura est un acteur de la transition numérique

Ces axes rejoignent parfaitement les objectifs du 6^e Programme de développement économique.

3.1 Cohérence avec la stratégie cantonale de développement économique

L'innovation est en effet la priorité du **6^{ème} Programme de développement économique (PDE)**². Le présent programme de mise en œuvre en découle directement. Il en est même le prolongement opérationnel.

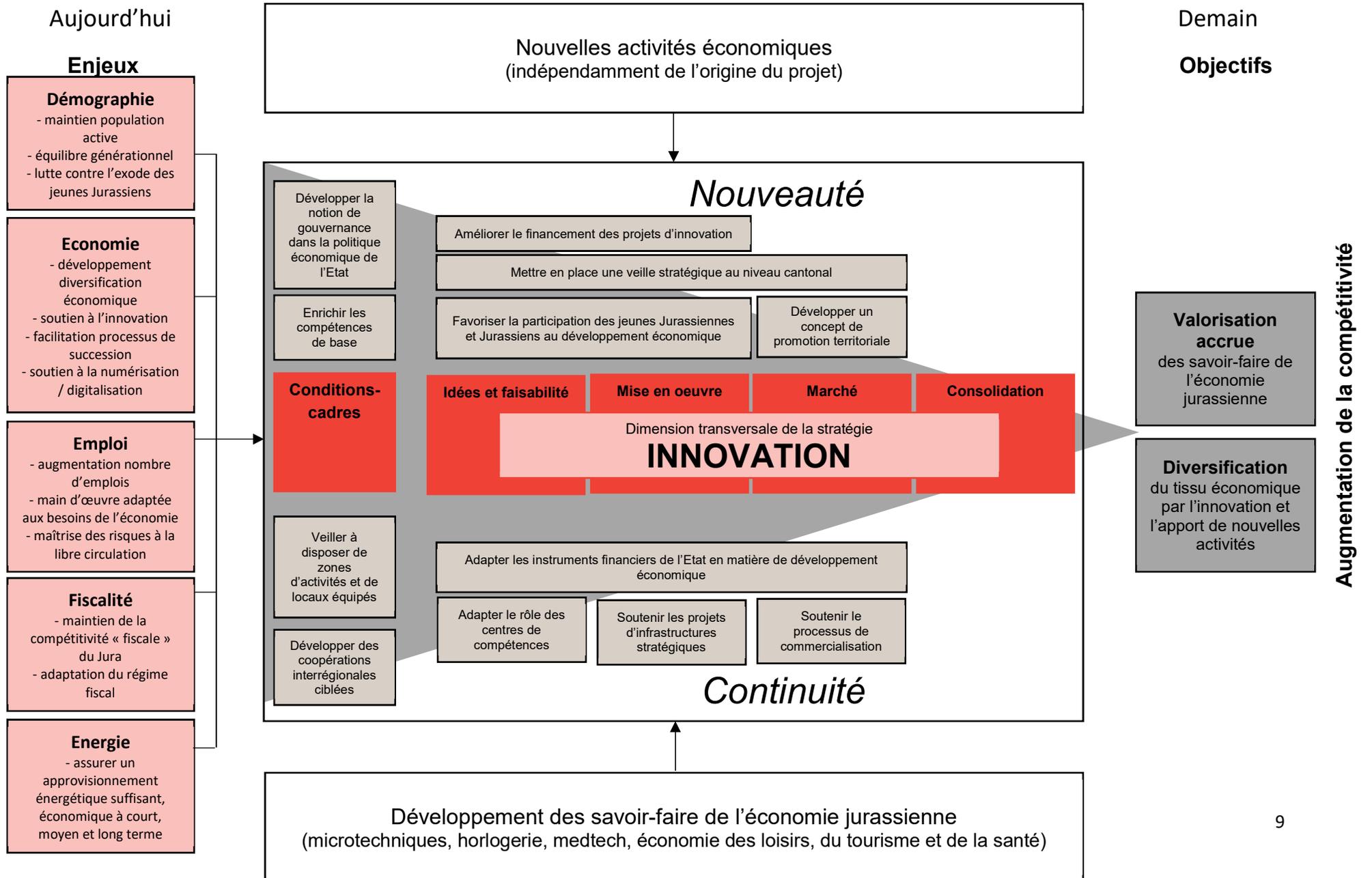
Selon le PDE, l'économie est constituée en un système de création de richesses, caractérisé par une « chaîne de valeur » faite d'ajouts successifs de valeur à la production d'un objet donné. Ces étapes (voir figure 3) vont de conditions-cadres propices à la production, à la mise sur le marché ou de la conception, au développement du produit. Or l'action de l'Etat n'a pas le même impact selon qu'il intervient sur l'une ou l'autre étape.

Dans notre système économique, c'est le jeu de l'offre et de la demande qui définit le succès d'un produit sur les marchés. L'intervention de l'Etat, dans la création d'un bien, reste subsidiaire. En ce sens, les pouvoirs publics se limitent à celui d'intervenir là où le marché fait défaut ou partiellement défaut. Concrètement, c'est au début de la chaîne de valeur (établissement des conditions-cadres propices à la production, conception d'un projet) que le soutien de l'Etat se révèle le plus efficace. Cette première impulsion de l'Etat permet ensuite à l'économie privée de prendre progressivement le relais. L'entrepreneur reste donc au centre. Il est le moteur du développement économique.

¹ <https://www.jura.ch/CHA/SIC/Centre-medias/Communiqués-2016/Le-Jura-en-mouvement-Programme-de-legislature-2016-2020.html>

² <https://www.jura.ch/CHA/SIC/Centre-medias/Communiqués-2005-2014/2013/L-innovation-au-coeur-de-la-politique-de-l-Etat-6e-Programme-de-developpement-economique-2013-2022.html>

Figure 3 : Vision stratégique et mesures du 6^{ème} PDE



3.2 Cohérence avec le plan directeur, les espaces fonctionnels intercantonaux et le rôle des centres régionaux

Afin de développer un système cohérent, une série de principes-directeurs a été développée sur laquelle la mise en œuvre vient s'appuyer.

Le 6^{ème} PDE se dote ainsi de 5 **principes-directeurs** :

- 1) Subsidiarité de l'action de l'Etat : rôle d'impulsion en matière économique.
- 2) Priorité aux projets ancrés dans l'économie régionale : développement de nouvelles activités économiques en lien étroit avec le tissu économique régional.
- 3) Priorité aux projets économes en ressources naturelles (énergie et territoire) : cohérence avec le plan directeur cantonal (y compris centralités) et la conception cantonale de l'énergie.
- 4) Priorité aux projets respectant la notion de responsabilité sociale : cohérence avec la législation en vigueur.
- 5) Efficience de l'action de l'Etat : soutien de projets ou actions aptes à optimiser le couple moyen investis / résultats obtenus et fonctionnement de l'Etat (outils et instruments utilisés).

Ces principes sont en parfaite adéquation avec ceux du développement durable, les autres politiques sectorielles de l'Etat, qu'il s'agisse des dimensions sociétales ou environnementales.

Le 6^e PDE est aussi en phase avec le Projet de territoire Suisse (PTS), publié le 20 décembre 2012 par la Confédération, les cantons, les villes et les communes.

Le PTS se veut un cadre de référence et une aide à la décision en matière d'aménagement du territoire pour les trois niveaux institutionnels. La stratégie 1 du PTS vise la mise en place de territoires d'action et un développement territorial polycentrique pour une Suisse compétitive et solidaire. Elle cherche à renforcer la diversité régionale et la collaboration au sein des **espaces fonctionnels**. Cette échelle de réflexion et d'action est centrale car elle suscite les collaborations à l'échelle suprarégionale.

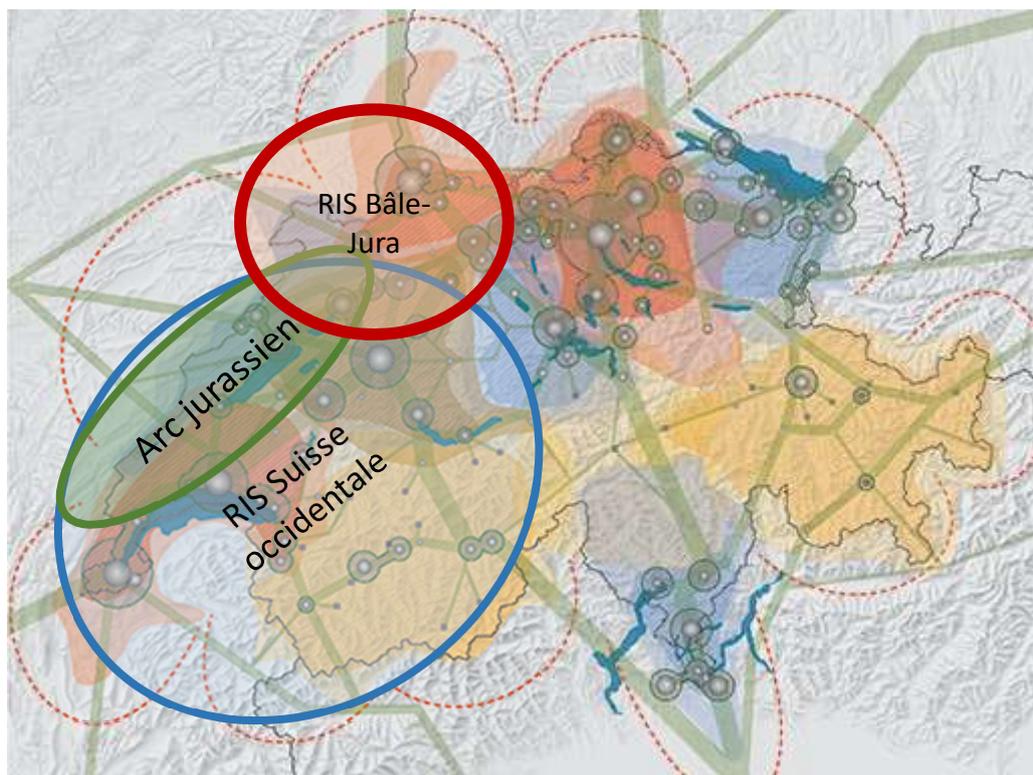
C'est sur cette base que le canton du Jura entend s'inscrire dans les trois espaces fonctionnels décrits sur la figure 4 ci-dessous.

Toutefois, comparé à la période actuelle, les efforts seront encore davantage prioritaires, dès 2020, sur le RIS Bâle-Jura.

La participation du Jura au RIS Suisse occidentale sera quant à elle recentrée sur l'accès aux prestations offertes par Platinn et Micronarc aux PME jurassiennes.

Au niveau de l'Arc jurassien, l'axe tourisme deviendra prépondérant, ceci dans l'objectif de développer les structures nécessaires à la mise en place d'un système touristiques intégré, basé sur la destination Jura&Trois Lacs.

Figure 4 : Propre illustration sur le base du PTS



Les douze mesures du 6^{ème} PDE trouvent dès lors leur concrétisation à travers les programmes suivants :

- 1) Programme de mise en œuvre du Jura (présent document)
- 2) Programme de mise en œuvre du RIS Bâle-Jura
- 3) Programme de mise en œuvre du RIS Suisse occidentale
- 4) Programme de mise en œuvre de l'Arc jurassien
- 5) Programme INTERREG France-Suisse
- 6) Programme INTERREG Rhin Supérieur

Pour coordonner ces différents programmes au niveau cantonal, le Gouvernement jurassien a institué, par arrêté, un Groupe de pilotage interdépartemental (GPI), décrit plus en détail ci-après au chapitre 5.

Ces douze mesures permettent à la fois d'intégrer le Jura à son environnement économique immédiat national et international, par des collaborations ciblées, et d'élargir ses perspectives de développement sur le plan géographique.

Ces collaborations ont toutefois pour effet de faire intervenir plusieurs **acteurs régionaux**. Cela signifie que leurs interventions et les prestations qu'ils fournissent doivent être complémentaires et ciblées sur le plan thématique, comme l'illustre bien le tableau 2, ci-dessous.

Tableau 2 : Ecosystème de l'innovation (non-compris INTERREG) – état 2019

Prestations Espace fonctionnel	Recherche et développement Transfert technologie	Promotion de l'innovation, accompagnement Coaching Recherche de financement	Promotion et prospection à l'étranger et implantation	Soutiens financiers et fiscaux	Promotion commercialisation et exportations
Canton du Jura					
RIS BS/BL/JU				-	-
Arcjurassien.ch	-		-	-	-
RIS Suisse occidentale (CDEP-SO)	-		-	-	
Suisse					

PMO LPR JU

1

PMO LPR Bâle-Jura

2

PMO LPR Suisse occidentale

3

PMO LPR Arc jurassien

4

Il en résulte une exigence de suivi, de coordination et de contrôle, afin, d'une part, de réduire les risques de doublons et surtout, d'autre part, de diriger les entreprises vers le prestataire de services à même de répondre à leurs besoins. C'est justement l'un des avantages majeurs offert par la mise en place du Guichet unique du Service de l'économie et de l'emploi et une méthodologie basée sur les principes du « Key Account Management ».

En outre au niveau des communes, une réflexion intercantonale a été initiée en 2018 entre les communes des régions de la vallée de Delémont (Jura) et du lauffonnais (Bâle-Campagne). Le développement des prochaines étapes dans le cadre des **stratégies de développement régional (SDR)** pourrait être envisagé. Le canton du Jura s'informerera auprès du SECO des possibilités dans ce domaine.

Pour terminer, le Jura porte une attention particulière au futur **programme en faveur des régions de montagne (PRM)**, dont l'élaboration est en cours de réflexion au SECO. Dès qu'il sera finalisé, en principe dans le courant de l'hiver 2019-2020, une demande de financement spécifique sera envisagée.

3.3 Engagement cantonal en faveur de la coopération transfrontalière

Largement entouré par la France et proche de l'Allemagne, le canton du Jura s'inscrit dans un espace géographique multipliant les opportunités d'échanges avec les pays, régions et cantons voisins. De par ses particularités géographiques, le canton du Jura fait partie de deux espaces de programmation INTERREG, à savoir France-Suisse à l'ouest et Rhin supérieur au nord. L'achèvement de l'A16 et sa prolongation en voie express jusqu'à l'A36, ainsi que la réouverture de la ligne Bienne-Belfort et sa connexion avec la gare TGV de Belfort-Montbéliard, donnent une dimension nouvelle aux relations franco-suisse et créent des opportunités que le canton du Jura entend exploiter.

France-Suisse

L'actuel programme Interreg France-Suisse 2014-2020 permet le soutien à des projets qui s'inscrivent dans les thématiques suivantes :

- Recherche et innovation
- Patrimoine naturel et culturel
- Mobilité transfrontalière
- Emploi et mobilité de la main d'œuvre

Le Jura entend tirer parti du développement récent des liaisons routières et ferroviaires avec les territoires français voisins dans des domaines éligibles au titre de la LPR. Les thématiques actuelles d'Interreg France-Suisse offrent cette opportunité, notamment dans les domaines de la formation supérieure, de l'économie et du tourisme. S'agissant des mobilités transfrontalières, un effort devra être consenti sur l'exploitation transfrontalière des réseaux ferrés en vue de favoriser un transfert modal, le nombre de frontaliers actifs dans le Jura ayant dépassé le cap des 8'000 à fin 2018 (22% de la population active).

Les axes du futur PO Interreg France – Suisse sont en cours d'élaboration et ne devraient pas différer fondamentalement de ceux actuellement en cours.

Rhin supérieur

A l'instar du programme France-Suisse, le programme INTERREG V Rhin supérieur comprend quatre axes prioritaires.

- Croissance intelligente avec un accent sur la recherche et l'innovation
- Croissance durable par la promotion d'un développement respectueux de l'environnement
- Croissance inclusive et promotion de l'emploi transfrontalier
- Cohésion territoriale et meilleure coopération transfrontalière entre les administrations et les citoyens dans l'espace du Rhin supérieur.

La collaboration du Jura avec l'espace du Rhin supérieur s'inscrit dans le prolongement des liens très étroits que le canton a noués avec Bâle-Campagne et Bâle-Ville, dans le cadre de BaselArea.swiss et de Switzerland Innovation Park Basel Area. Le Jura est également membre à part entière de la Conférence des Gouvernements du Suisse du Nord-Ouest et de la Conférence trinationale du Rhin Supérieur. Depuis 2017 et jusqu'à fin 2019, c'est même le Jura qui assume la présidence du Groupe de travail économie et emploi de cette dernière conférence.

Il est donc tout naturel que le Jura attache une importance particulière à ce PO.

4 Objectifs du programme et modèles d'efficacité

Dans le présent chapitre, le canton du Jura fixe ses priorités pour la période 2020-2023 et décrit les objectifs principaux qu'il va poursuivre en les intégrant sous la forme d'un modèle d'efficacité.

4.1 Priorités 2020-2023

Comme cela a déjà été évoqué plus haut, le canton du Jura va poursuivre les actions en cours et concentrera ses efforts sur **deux** axes prioritaires (cf. également tableau 3) :

- 1) **Systèmes industriels.**- Quatre axes thématiques ont été retenus en priorité. La santé de proximité et la PME du futur se situent dans la ligne des points forts du site jurassien du parc d'innovation. Ils recèlent un important potentiel de diversification avec une ouverture sur une innovation collaborative avec des centres de recherche publics et privés, des hautes écoles et des entreprises, ainsi que les acteurs de la santé.

Les programmes d'accélération ont pour objectifs de réduire le processus d'innovation dans le temps, par exemple de la découverte d'un produit ou d'un processus par la recherche à sa commercialisation. Ils visent aussi à faciliter la transformation, par exemple dans les méthodes de production propres à une ou plusieurs entreprises ou dans l'organisation des soins grâce aux nouvelles technologies.

Enfin, le passage entre la recherche & développement et le transfert technologique occupe toujours une place centrale et se concrétise par la création de start-ups, de spin-offs ou de nouvelles productions dans des entreprises existantes.

- 2) **Tourisme.**- Des investissements importants ont été consentis ces dernières années pour développer de nouvelles offres touristiques. Il s'agit désormais d'en assurer la pérennité, d'en maintenir la valeur ou de les ajuster à la demande du public. Il est toutefois proposé de cibler les actions les plus importantes, en termes d'investissements, sur les deux sites emblématiques du canton que sont l'Etang de La Gruère et St. Ursanne, qui accueillent chacun annuellement entre 100'000 et 150'000 visiteurs.
- 3) **Axes transversaux.**- Ces axes sont communs aux deux précédents pour des raisons évidentes. Aucun secteur n'échappe de nos jours au défi de la digitalisation. De même, le Jura doit renforcer sa présence sur les marchés francophones, y compris au sein de BaselArea.swiss. La promotion et la valorisation du savoir-faire jurassien sur les marchés, soutenue par la promotion économique depuis de nombreuses années, doit être poursuivie, par exemple dans des salons d'exposition, en collaboration avec les associations d'entreprises et BaselArea.swiss. Enfin, les cautionnements sont des prestations toujours très appréciées des acteurs économiques et contribuent aussi au développement de l'offre et des produits.

Remarque importante :

Ce cadre opérationnel (cf. tableau 3) comprend également la LPR via les 4 PMO auxquels le canton participe. Le présent PMO reprend bien entendu ces deux axes prioritaires (voir chapitre 4.4) et ses activités sont focalisées sur les six thématiques du tableau 3 ci-dessous. Par contre au niveau des axes transversaux, seul l'axe « digitalisation » est compris dans la LPR.

Tableau 3 : Axes prioritaires de la promotion économique pour la période 2020-2023

Axes	Thématiques	Partenaires principaux	Axes transversaux		Entreprises préindustrielles			Entreprises industrielles			
					Création	Réalisation projets	Industrialisation	Expansion	Renouvellement	Consolidation	
Systèmes industriels	Santé de proximité	RIS Bâle-Jura	Digitalisation	Présence du Jura durable sur les marchés francophones	Promotion et présence de l'offre et du savoir-faire jurassien sur les marchés	Cautionnement	✓	✓	✓	✓	✓
	PME du futur	RIS Bâle-Jura RIS-SO, Arc jurassien					✓	✓	✓	✓	✓
	Programmes d'accélération	RIS Bâle-Jura					✓	✓	✓	✓	✓
	Ra&D et transfert technologique	SFO, RIS Bâle-Jura, RIS-SO					✓	✓	✓	✓	✓
Tourisme	Maintien d'une offre attractive dans le canton	JT					✓	✓	✓	✓	
	Aménagement de La Gruère Revalorisation de Saint-Ursanne	JT, communes					✓	✓	✓	✓	

SFO : Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire, JT : Jura Tourisme (TalentisLAB)

Sur le tableau 3 ci-dessus, les interventions propres à chaque axe ont été mises en cohérence avec le modèle de Platinn qui décrit le cycle de vie d'une entreprise (cf. également figure 6). On constate que les prestations couvrent l'ensemble des phases des entreprises préindustrielles et qu'elles concernent surtout l'expansion et le renouvellement pour les entreprises industrielles existantes.

4.2 Etat final recherché

Ces deux axes sont conformes aux objectifs de la stratégie « **Promotion économique 2020+** » du SECO, qui se concentrent sur les besoins des PME et qui encouragent le développement économique des régions.

La concentration des efforts sur les deux axes prioritaires et les axes transversaux envisagés pour 2020-2023 s'inscrit dans le prolongement des programmes précédents. Toutefois, il s'agit de valoriser ce qui a été déjà réalisé, de renouveler l'existant, par exemple pour les deux projets-phares retenus pour le tourisme, avant d'envisager de nouveaux développements.

Les thèmes proposés pour les systèmes industriels sont ainsi en phase avec le Switzerland Innovation Park Basel Area et son antenne jurassienne ; antenne justement dédiée à la santé de proximité et à la PME du futur. Cette infrastructure est un espace d'innovation collaborative, non seulement dans le Jura, mais encore à l'échelle interrégionale, voire nationale. Elle accueillera de projets de R&D à même de fédérer des centres de recherche, des hautes écoles et des entreprises.

Les PME jurassiennes devraient ainsi avoir un accès plus direct aux compétences de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale et de la Haute Ecole ARC, de la Fachhochschule Nordwestschweiz, de l'Université de Bâle, du département d'Ingénierie biomécanique de l'Université de Bâle ou du CSEM.

De même, les prestations offertes par BaselArea.swiss, en matière de promotion de l'innovation, d'accompagnement de projets ou d'accélération offriront aux entrepreneurs jurassiens la possibilité de développer de nouveaux produits, de nouer des partenariats et de mieux valoriser leurs compétences à l'échelle interrégionale.

Le coaching offert par Platinn permettra d'accompagner les entreprises, start-ups ou non, dans leurs projets de réorganisation, de digitalisation ou d'innovation.

Ces efforts permettront en fin de compte de renforcer encore davantage la diversification du tissu économique jurassien et de lui ouvrir de nouvelles perspectives de marché, en faisant encore mieux connaître ses compétences et son dynamisme en Suisse et à l'étranger.

La Gruère et St. Ursanne sont certainement les deux lieux touristiques les plus connus de la République et Canton du Jura. Le site de La Gruère fait l'objet d'une fiche du plan directeur validée par le Parlement jurassien à fin 2015. Un plan spécial est en cours d'élaboration. Il devrait, si tout va bien, entrer en vigueur en 2021. Le site sera doté d'un centre d'accueil. Il prévoit un parcours aménagé le long de l'étang. Il règle également le stationnement et les questions de trafic. L'accueil des 100'000 à 150'000 visiteurs annuels sera ainsi mieux géré qu'aujourd'hui, ce qui offrira de nouvelles opportunités d'affaires aux acteurs touristiques. Il est prévu que les travaux de conception et d'aménagement du site puissent débiter dès l'entrée en vigueur du plan spécial.

En 2020, auront lieu les commémorations du 1400^e anniversaire de la mort de St. Ursanne. Cet événement peut marquer le coup d'envoi du renouvellement de certaines infrastructures touristiques vieillissantes, notamment en matière de restauration et d'hôtellerie. Les autorités politiques locales en sont convaincues et sont en train d'élaborer leur vision sur l'avenir économique qu'elles entendent donner à leur commune, qui accueille, elle aussi, de 100'000 à 150'000 visiteurs chaque année et qui est désormais aisément accessible par la route et par le rail.

En termes de retombées, la modernisation des infrastructures et de l'accueil sur ces deux sites majeurs peut également s'inscrire à l'échelle interrégionale.

4.3 Objectifs du programme

Pour chaque des deux axes mentionnés ci-dessus, les objectifs sont déclinés de la manière suivante, ceci sur la base du modèle d'efficacité du SECO concernant la politique régionale :

- 1) **Systèmes industriels** - « La dynamique d'innovation pour les PME jurassiennes est renforcée »
- 2) **Tourisme** - « Des destinations compétitives sont renforcées grâce au soutien au changement structurel dans le tourisme »

A noter que le **management régional** du présent programme sera assuré, comme durant la période actuelle, directement par le SEE. Il s'agira en particulier de renforcer le guichet unique et de le virtualiser pour faciliter la tâche des entreprises (**guichet virtuel**).

Nous renvoyons au chapitre 5 pour la gouvernance du programme.

4.4 Partie LPR et modèles d'efficacité

Les deux modèles d'efficacité ci-dessous (tableaux 4 et 5) décrivent uniquement les objectifs et les actions LPR. Ils servent de base au pilotage, au controlling ainsi qu'au monitoring.

A noter que le management régional ne fera pas l'objet d'un modèle d'efficacité spécifique. Cependant, le reporting se fera dans le cadre des rapports et entretiens annuels.

Tableau 4 : modèle d'efficacité pour l'axe « systèmes industriels »

Objectif: La dynamique d'innovation pour les PME jurassiennes est renforcée

Axe	Actions	Que mettre à disposition pour y parvenir ?	Comment identifier l'input ?	Comment mesurer ?	Que faire pour y parvenir ?	Comment identifier le résultat ?	Comment le mesurer ?	Que changer dans les groupes cibles pour y parvenir ?	Comment identifier le changement ?	Comment le mesurer ?	Quel est l'impact souhaité ?	Comment identifier l'effet ?	Comment le mesurer ?
		Input*	Indicateur	Relevé	Prestations et produits (output)	Indicateur	Relevé	Effets sur les groupes cibles (outcome)	Indicateur	Relevé	Conséquences dans les zones (impact)	Indicateur	Relevé
Valoriser le site jurassien du SIP Basel Area selon les 4 thématiques du tableau 3	Soutenir le développement de projets collaboratifs d'innovation interentreprises	Finances JU et CH	Comparatif prévisionnel et réalisé selon convention-programme. Rapports et entretiens annuels (y compris CHIMOS)		De nouveaux modèles d'affaires innovants sont développés par des entreprises	Nombre d'entreprises participantes <u>Valeur cible</u> : 45 Nombre de nouveaux modèles d'affaires <u>Valeur cible</u> : 15	Rapport annuel	Les entreprises développent de nouveaux produits et services. Les entreprises multiplient leurs initiatives interentreprises et les partenariats publics-privés	Utilité et effets concrets (qualitatif) de nouveaux produits et services sur le développement des entreprises concernées** <u>Valeur cible</u> : 1 rapport Nombre de produits, processus ou technologies <u>Valeur cible</u> : 12 Nombre de nouvelles coopérations entre entreprises <u>Valeur cible</u> : 15	Différentes enquêtes synthétisées dans le rapport final	Création d'entreprises Développement d'emplois Augmentation du niveau général des qualifications de la population active	Nombre d'emplois qualifiés, voire hautement qualifiés, maintenus ou créés	Évaluation/études de cas
	Des partenariats public/privé sont institutionnalisés et opérationnels	Nombre des partenariats institutionnalisés <u>Valeur cible</u> : 5											
	Les entreprises et/ou communes développent de nouveaux concepts d'infrastructures innovants	Nombre d'entreprises et/ou communes participantes <u>Valeur cible</u> : 6 Nombre de nouveaux concepts d'infrastructures innovants <u>Valeur cible</u> : 2											
Soutenir le développement de projets innovants d'infrastructures	Finances JU et CH				Des initiatives de formation/qualification sont organisées avec l'appui des entreprises	Nombre d'initiatives organisées <u>Valeur cible</u> : 2 Nombre d'entreprises participantes <u>Valeur cible</u> : 30		Les entreprises bénéficient d'une main d'œuvre qualifiée selon leurs besoins	Des spécialistes bien formés sont plus disponibles (appréciation qualitative des entreprises concernées) <u>Valeur cible</u> : 1 rapport	Évaluation/études de cas			
Appuyer le développement des compétences (formation) et la valorisation de celles-ci	Finances JU et CH												

*sans compter les montants alloués au management régional et au PMO Arc jurassien

**cet indicateur ne sera relevé qu'à condition que les nouveaux produits et services soient déjà mis sur le marché ou que les nouvelles infrastructures soient opérationnelles à la fin de la période 2020-2023

Tableau 5 : modèle d'efficacité pour l'axe « tourisme »

Objectif: Des destinations compétitives sont renforcées grâce au soutien au changement structurel dans le tourisme

Axes	Actions	Que mettre à disposition pour parvenir ?	Comment identifier l'input ?	Comment le mesurer ?	Que faire pour y parvenir ?	Comment identifier le résultat ?	Comment le mesurer ?	Que changer dans les groupes cibles pour y parvenir ?	Comment identifier le changement ?	Comment le mesurer ?	Quel est l'impact souhaité ?	Comment identifier l'effet ?	Comment le mesurer ?						
		Input*	Indicateur	Relevé	Prestations produits (output) et	Indicateur	Relevé	Effets sur les groupes cibles (outcome)	Indicateur	Relevé	Conséquences dans les zones (impact)	Indicateur	Relevé						
Maintenir une offre attractive dans le canton du Jura	Soutenir des projets innovants (infrastructures, produits et services)	Finances JU et CH	Comparatif prévisionnel et réalisé selon convention-programme.	Rapports et entretiens annuels (y compris CHMOS)	Des offres innovantes, axées sur la création de valeur et la qualité, sont développées	Nombre de nouvelles offres <u>Valeur cible</u> : 7	Rapport annuel	Des entreprises mettent l'accent sur l'innovation et investissent dans des offres (infrastructures, produits et services) axées sur la qualité	Développement du chiffre d'affaires des entreprises soutenues** <u>Valeur cible</u> : 20%	Rapport final	La compétitivité de la région a augmenté	La destination est plus attractive (p. ex. augmentation des nuitées)	Évaluation/études de cas						
	Aménager l'Etang de la Gruère	Finances JU et CH												Le site a une vision stratégique et des infrastructures sont créées	Une stratégie de développement touristique existe <u>Valeur cible</u> : 1 Nombre d'infrastructures <u>Valeur cible</u> : 1***	Le positionnement du site est amélioré	Nombre de visiteurs <u>Valeur cible</u> : 150'000/an	La valeur ajoutée de la région a augmenté	Nombre d'emplois maintenus ou créés
	Revaloriser la Ville de Saint-Ursanne	Finances JU et CH												Le site a une vision stratégique et des infrastructures sont créées	Une stratégie de développement touristique existe <u>Valeur cible</u> : 1 Nombre de nouvelles offres <u>Valeur cible</u> : 5	Le positionnement du site est amélioré	Nombre de nuitées <u>Valeur cible</u> : 21'000/an	Préservation et/ou création d'emplois dans la région	

*sans compter les montants alloués au management régional et au PMO Arc jurassien

**cet indicateur ne sera relevé qu'à condition que les nouvelles offres soient opérationnelles à la fin de la période 2020-2023

***ce projet ne va débiter qu'en fin de période 2020-2023. Par conséquent, il n'y aura pas d'output les premières années

4.5 Examen de la durabilité du PMO

L'évaluation de la conformité du présent programme avec les principes du développement durable est effectuée selon les critères définis par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) en matière d'évaluation de la durabilité.

Suite à l'analyse détaillée de la durabilité figurant en annexe, leur conformité est avérée et respectée, par conséquent, les principes directeurs du 6^{ème} PDE (chapitre 3.2).

En outre, la conformité avec les exigences découlant des trois principes du développement durable est assurée par le fait que le développement durable est l'un des critères de base impérativement analysés pour définir si un projet est éligible (voir chapitre 5.6).

5 Gouvernance

5.1 Coordination entre les politiques sectorielles de l'Etat

Le **Groupe de Pilotage Interdépartemental (GPI)** a été créé par le Gouvernement jurassien le 8 novembre 2016 afin d'assurer le suivi et la cohérence stratégique du 6^{ème} PDE. Il est composé de représentants de tous les départements et des services cantonaux directement concernés (y compris le Service en charge de la durabilité).

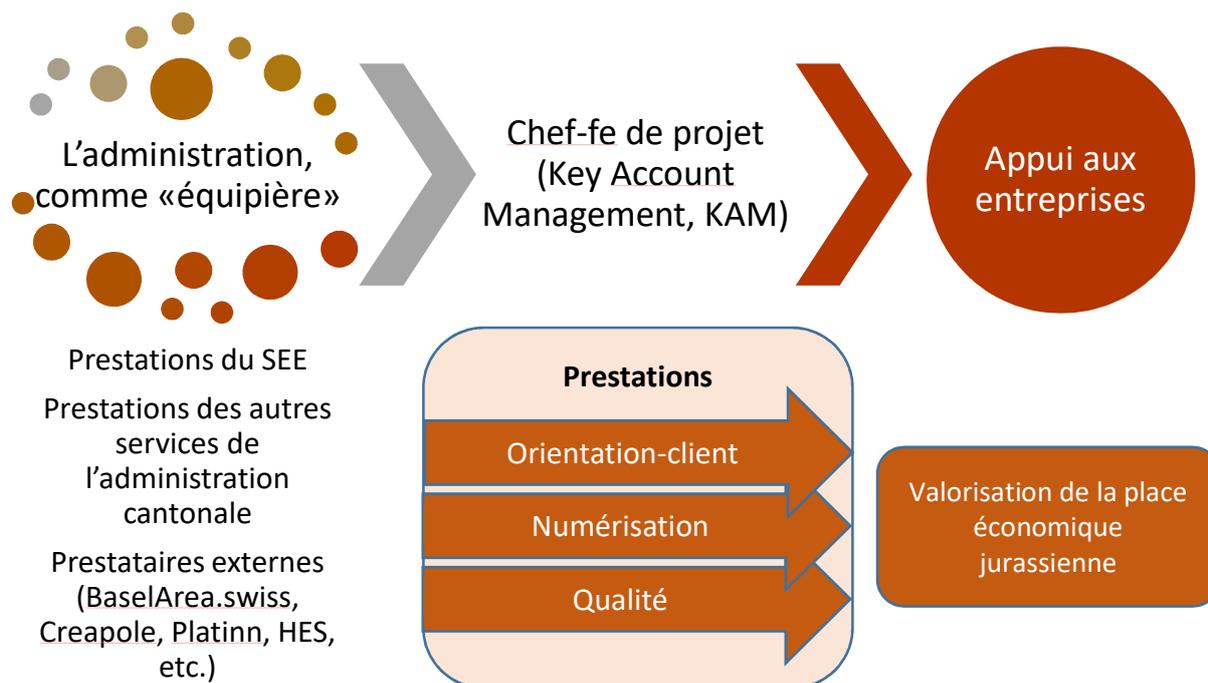
Il assume notamment les tâches suivantes :

- 1) Mettre en place des standards en matière de gestion de projets pour l'ensemble des dossiers satisfaisant aux critères visés par le présent programme ;
- 2) Coordonner la préparation, la réalisation, le suivi et la clôture des projets admis dans le cadre des PMO ;
- 3) Coordonner et préavisier les projets présentés aux autorités compétentes pour décision ;
- 4) Assurer que les projets validés par les autorités satisfassent aux objectifs visés et soient conformes aux conditions d'octroi des subventions et des prêts dont ils bénéficient ;
- 5) Coordonner leur déploiement dans le temps, assurer la planification des moyens financiers et en ressources humaines dans le cadre des budgets et de la planification financière ;
- 6) Coordonner les PMO avec INTERREG ;
- 7) Coordonner les PMO avec le plan directeur cantonal, le programme de législature et les politiques sectorielles ;
- 8) Proposer au Gouvernement toutes mesures visant à promouvoir l'image du canton au moyen des projets découlant de la politique régionale.

5.2 Exécution et mise en œuvre

C'est au SEE qu'incombe la tâche de mise en œuvre du 6^{ème} Programme de développement économique. A cet effet, un guichet unique au service des entreprises et porteurs de projet a été mis en place dont le fonctionnement est résumé à la figure 5.

Figure 5 : Schéma de fonctionnement du guichet unique SEE



Le guichet est constitué de chefs de projet (Key Account Manager, KAM) qui prennent en charge et qui accompagnent les dossiers, dès les premiers contacts avec les porteurs de projet, ceci jusqu'à leur finalisation. Durant certaines phases, les KAM agissent en qualité de « facilitateurs » : ils organisent au besoin les contacts avec les autres services de l'administration cantonale et sollicitent, au cas par cas, les compétences spécifiques des prestataires externes.

Les prestations propres offertes par le SEE aux entreprises sont décrites sur le tableau 6.

Tableau 6 : Liste de prestations de la promotion économique

Appui aux entreprises et aux porteurs de projets	
Aides financières LPR	Point of Entry - PoE
Aides financières entreprises	
Aménagements fiscaux et NEI	
Appui locaux et terrains	
Conseils et accompagnement (y compris le management régional)	
Cautionnements	
Missions économiques	

Depuis la réorganisation du SEE, en 2016, tous les KAM assument des tâches de management régional, y compris pour la partie LPR. Ce sera également le cas dans le cadre du présent programme de mise en œuvre. Dans ce contexte, leurs activités incluent des tâches d'animation et de communication du programme, de recherche de projets, de coordination des différents acteurs, de conseil et d'accompagnement de projets.

Dès 2020, afin de simplifier les démarches des entreprises jurassiennes et des porteurs de projets, il est prévu que la fonction de « Point of Entry (PoE) », pour les RIS Bâle-Jura et de Suisse occidentale soit rattachée au SEE et confiée aux KAM. Il est notamment attendu de ces derniers des tâches de stimulation, de triage, d'analyse, d'orientation des demandes vers les bons interlocuteurs et de suivi.

Un tableau synthétique de la répartition des ressources humaines par activités au sein du guichet figure en annexe.

Il convient de relever que toutes ces prestations seront numérisées au sein du SEE, dans l'optique du guichet virtuel (voir chapitre 4.3). Le SEE est un service-pilote pour toute l'administration cantonale. Depuis mars 2019, il est équipé d'une gestion électronique des documents et d'une gestion de la relation client (Customer Relationship Management, CRM).

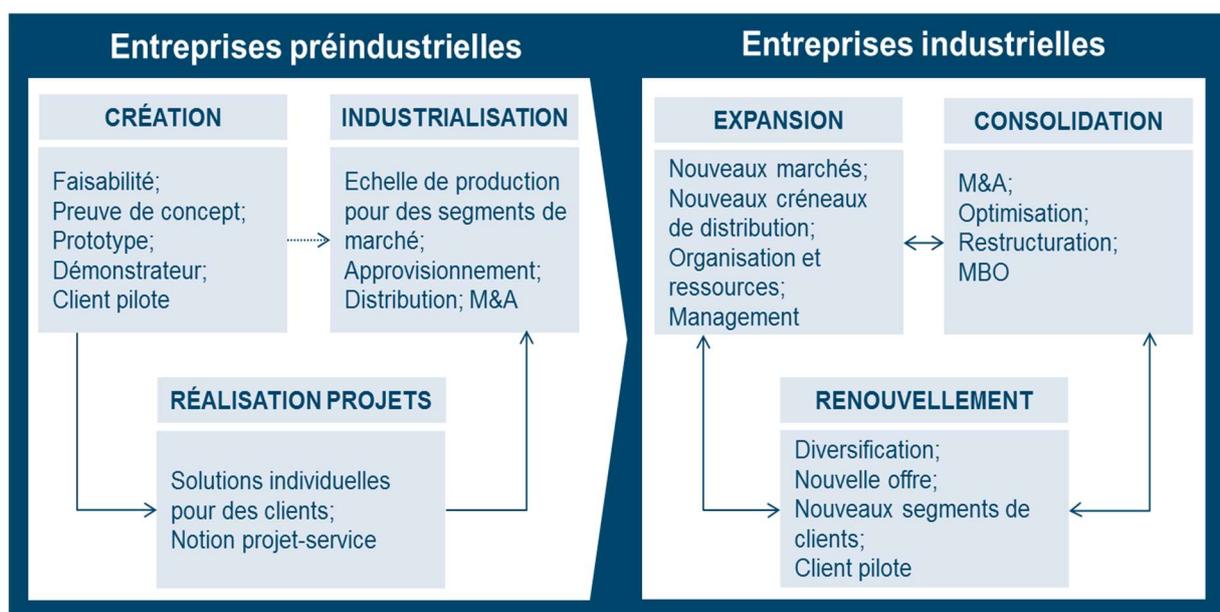
5.3 Action de la promotion économique

L'action de la promotion économique et les méthodes de travail des KAM, depuis la réorganisation de 2016, s'inspirent largement du modèle Platinn (voir figure 6).

Ce modèle est éprouvé en Suisse. Il est appliqué également dans l'UE. C'est un système collaboratif et agile réunissant les entreprises et les acteurs de l'innovation.

Il est en outre compatible avec le 6^{ème} Programme de développement économique et avec les objectifs poursuivis dans les PMO intercantonaux.

Figure 6 : Cycle de vie d'une entreprise (modèle Platinn)



5.4 Implication des acteurs

Les orientations stratégiques du présent programme prévoient une implication forte des acteurs régionaux de l'innovation dans la mise en œuvre des actions prévues.

L'implication **des communes**, notamment dans l'axe tourisme, sera une des priorités importantes du présent programme.

5.5 Procédure de sélection de projets

Les différentes étapes du processus de traitement du dossier de demande de soutien financier sont les suivantes :

a) Démarches préalables

Le « Guichet unique » du SEE se porte à disposition du porteur de projet pour lui fournir assistance et informations nécessaires.

b) Dépôt de la demande

Le porteur de projet transmet son dossier comprenant tous les éléments nécessaires ainsi que les engagements de partenaires et les engagements financiers au KAM qui lui aura été alloué. Si nécessaire, le KAM et le porteur de projet se concertent pour consolider le dossier.

c) Evaluation du projet

Une fois déposé, le KAM vérifie la complétude du dossier. En cas de besoin, il peut être demandé au porteur de projet de fournir des documents complémentaires.

Par la suite, le KAM vérifie le bien-fondé du projet, la pertinence de sa conception, le respect des critères déterminants (voir chapitre 5.6) et s'il est bel et bien coordonné avec les différentes politiques sectorielles cantonales et/ou intercantionales en la matière. Il sollicite, le cas échéant, l'avis des services et des centres de compétences concernés. Finalement, le KAM prépare la proposition de décision à l'intention de l'autorité compétente.

d) Décision

L'autorité compétente (en fonction des montants concernés) décide du montant et de la forme des aides financières cantonale et/ou fédérale.

La convention avec le porteur de projet, ou, en cas de mandat, le contrat de mandat précise l'ensemble des modalités relatives aux aides financières et à la réalisation du projet, ainsi que les indicateurs relatifs aux effets attendus.

e) Mise en œuvre et suivi

Sur la base de la convention ou du contrat de mandat, le KAM assure le suivi du projet au niveau de l'Etat.

Le porteur de projet lui fournit les décomptes et les rapports annuels de la mise en œuvre du projet (y compris l'actualisation du tableau des indicateurs). À la fin du projet, il fournit le décompte final et le rapport de réalisation. L'évaluation du projet peut être réalisée sur la base de ces documents. Si tous les objectifs sont atteints, le versement du solde du soutien financier peut alors être libéré.

5.6 Critères d'attribution

Pour qu'un projet soit admis, il est nécessaire qu'il réponde aux critères suivants :

1. Conformité à la stratégie et contribution aux objectifs

Le projet doit s'inscrire dans l'un des deux axes stratégiques (systèmes industriels et tourisme) et ses effets doivent contribuer aux objectifs du PMO correspondant. De plus, le projet doit pouvoir correspondre au cadre stratégique et opérationnel défini par le domaine d'activités correspondant s'il existe (lignes directrices du tourisme par exemple).

2. Caractère novateur (innovation)

Le projet doit être résolument innovant sur le territoire jurassien et ne doit pas être la réplique d'un projet identique ailleurs dans le canton.

3. Création de valeur ajoutée

Le projet doit influencer positivement – que ce soit directement ou indirectement – une chaîne de création de valeur ajoutée économique.

4. Contribution aux exportations

Le projet doit être en relation avec un marché situé hors du canton, autrement dit il doit déboucher au final sur des exportations par rapport au marché indigène.

5. Respect des principes du développement durable

Le projet doit respecter les critères des trois principes du développement durable. Pour ce faire, une grille d'évaluation idoine est, si nécessaire, utilisée.

6. Subsidiarité dans le financement / Participation en fonds propres (liquidités)

Le porteur de projet doit apporter un financement propre d'au minimum 50% des coûts totaux du projet (minimum 30% pour les projets touristiques) et doit démontrer qu'il a épuisé toutes les possibilités de sources privées de financement du projet. Des exemptions peuvent être accordées pour certains projets tout en amont de la chaîne de valeur (études, concepts, etc.) portés par des partenaires institutionnels ou par des start-ups / spin-offs.

7. Respect de l'égalité salariale hommes – femmes

Le porteur de projet doit s'engager à respecter l'égalité salariale hommes-femmes en signant une attestation.

Le respect de ces 7 critères fait systématiquement l'objet d'une grille d'évaluation générale. La corrélation avec ces critères est analysée et mise en évidence.

En outre, une analyse du projet est menée pour définir « l'intercantonalité » de son financement. Effectivement, suivant le territoire d'action, les partenaires, le réseau et le domaine d'activités, l'outil de financement utilisé pour soutenir le projet (canton, LPR cantonal ou intercantonal, INTERREG, etc.) doit être défini de manière réfléchie. La possibilité d'une première phase « pilote » au niveau cantonal et d'une deuxième phase « développement » à l'intercantonal peut être proposée.

Enfin, les points de vigilance « **partenariat public-privé** », « **pérennité du projet** », « **aspects collectifs** » et « **qualité du porteur** » sont également analysés.

5.7 Controlling/monitoring au niveau cantonal

Le SEE est responsable du controlling et du monitoring. Les tâches détaillées seront décrites dans la convention-programme correspondante, ratifiée entre le SECO et le canton du Jura, pour la période 2020-2023.

Pour réaliser ces tâches, il se base sur les directives du SECO en la matière et utilise un ERP et un CRM interne à l'administration cantonale, ainsi que la plateforme CHMOS.

6 Territoire d'impact

Le territoire d'impact inclut **l'ensemble du périmètre du canton du Jura**.

Cependant, et sur la base de la description des espaces fonctionnels selon le Projet de territoire Suisse figurant au chapitre 3.2, le canton du Jura joue clairement le rôle de pont entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Dans ce cadre, les collaborations intercantionales sont nombreuses et les projets en découlant également. Ceci a pour conséquences que le territoire d'impact peut être, selon le projet intercantional, **élargi à l'ensemble de l'espace fonctionnel correspondant** (Suisse du nord-ouest, Arc jurassien, Suisse occidentale), moyennant le respect de la conformité à la loi fédérale sur la politique régionale.

Au niveau financier, les montants LPR alloués par le Canton du Jura à des projets intercantonaux représentent **plus d'un tiers** du montant total (tous PMO confondus).

7 Annexes

Analyse de la durabilité du PMO Jura 2020-2023

Critères	Buts visés
ECONOMIE	
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les revenus et l'emploi, les faire croître en fonction des besoins et en veillant à ce que leur répartition sociale et territoriale soit équitable. 	Par l'appui à l'innovation et par une politique de diversification, le PMO doit permettre d'augmenter les emplois et les revenus. Il accorde également une grande attention à la répartition équitable des mesures sur le territoire, en misant sur la diffusion des impulsions venant des centres. En effet, selon le « Rapport 2005 sur le développement territorial » publié par l'ARE, les agglomérations sont les moteurs de l'économie.
<ul style="list-style-type: none"> Au minimum, maintenir le capital de production en se fondant sur le capital social et humain et le faire croître en termes qualitatifs. 	Le programme vise un accroissement quantitatif et qualitatif du capital social et humain par la création d'emplois qualifiés et l'acquisition de nouvelles compétences. De plus et au moyen de la formation, une attention particulière sera portée à la revalorisation des métiers en lien avec les savoir-faire du canton (horlogerie, micromécanique, etc.).
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la compétitivité et la capacité d'innovation de l'économie. 	<p>Il s'agit de la finalité du programme.</p> <p>Si on se base sur le Projet de Territoire Suisse, celui-ci préconise la solidarité et la complémentarité entre les territoires: « Sur un plan territorial, le développement sera considéré comme durable s'il permet de répondre aux besoins de la population d'un territoire sans compromettre la capacité des habitants des autres territoires de répondre aux leurs ».</p>
<ul style="list-style-type: none"> Influer sur l'économie en premier lieu par des mécanismes de marché (prix), compte tenu des facteurs de rareté déterminants et des coûts externes. 	Conformément aux exigences du 6 ^{ème} PDE, le programme de mise en œuvre n'intervient pas dans les mécanismes du marché. Il permet cependant aux entreprises d'en tenir compte pour s'y positionner au mieux. De plus, le fil conducteur du PDE est l'innovation.
<ul style="list-style-type: none"> Ne pas gérer les fonds publics au détriment des générations futures (p. ex. dettes, dilapidation de valeurs). 	Le programme gère les fonds publics au plus près et cherche à les utiliser avec une efficacité croissante. Il prévoit aussi une participation financière des entreprises et des organismes qui les représentent.

Critères	Buts visés
SOCIETE	
<ul style="list-style-type: none"> Protéger et favoriser la santé et la sécurité des personnes au sens le plus large. 	<p>Il convient d'envisager la santé dans son acception la plus large : « <i>La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain</i> ». (Constitution de l'OMS, juin 1946). Pour qu'une population soit en bonne santé, il faut dès lors agir sur ce qui la détermine (déterminants environnementaux, sociaux et économiques). Par la création de conditions socio-économiques favorables, le PMO contribue de manière déterminante à la promotion de la santé (qui vient en amont de la prévention et des soins en permettant ainsi d'éviter autant que faire se peut que la population soit en mauvaise santé).</p> <p>De plus, la thématique « Santé de proximité » est l'une des quatre composantes de l'axe « Systèmes industriels » du PMO.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Garantir la formation, donc le développement, l'épanouissement et l'identité des individus. 	<p>Le programme comprend plusieurs mesures en lien avec la formation, dans les domaines technologiques et touristiques.</p> <p>Par ailleurs, les liens entre formation et économie peuvent être fortement bénéfiques à l'innovation. Le PMO soutient, entre autres, de tels liens entre l'économie privée et les institutions de la formation.</p> <p>En outre, la thématique « Ra&D et transfert technologique » est l'une des quatre composantes de l'axe « Systèmes industriels » du PMO.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Encourager la culture, ainsi que le maintien et le développement de valeurs et de ressources sociales au sens du capital social. 	<p>Le domaine culturel stricto sensu est exclu du champ d'application du PMO. Toutefois et en particulier en lien avec le tourisme, le développement d'offres culturelles pourra être soutenu.</p> <p>Dans le cadre de la collaboration transfrontalière, les programmes INTERREG donnent notamment la priorité au domaine de la culture.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Garantir des droits identiques et la sécurité juridique pour tous, en particulier l'égalité entre femmes et hommes, l'égalité des droits ou la protection des minorités ainsi que la reconnaissance des droits humains. 	<p>Le PMO n'a pas vocation d'intervenir directement dans ces domaines. Toutefois, les actions programmées sont appelées à respecter les normes en la matière.</p> <p>Effectivement, chaque porteur de projet doit s'engager à respecter l'égalité salariale hommes-femmes.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la solidarité au sein de chaque génération, entre les générations et globalement. 	<p>Le canton du Jura connaît un problème démographique lié au vieillissement de sa population. Selon la typologie des cantons par rapport à la structure de leur population de l'Office fédéral de la statistique (OFS) en 2002, le Jura sera en 2030 un canton "vieux-vieux". Les personnes de plus de 65 ans et plus constitueront 26,3% de la population. Il est clair que le PMO cherche à enrayer la situation notamment par le maintien et le développement d'emplois dans des secteurs prometteurs, qui a pour but d'assurer l'avenir et les emplois des générations futures.</p> <p>Les pays occidentaux devant affronter la dure réalité de l'évolution de la pyramide des âges, il convient dès aujourd'hui d'axer les politiques sur ces enjeux de vieillissement de la population.</p>

Critères	Buts visés
ENVIRONNEMENT	
<ul style="list-style-type: none"> Préserver les espaces naturels et la biodiversité. 	<p>Le programme entend utiliser le sol de manière mesurée. De vastes territoires ont perdu leur caractère rural, sans acquérir pour autant une qualité urbaine (Rapport 2005 sur le développement territorial de l'ARE). Or, l'espace rural remplit un rôle essentiel pour la détente, les loisirs, le tourisme, pour la compensation écologique et le maintien des bases naturelles de la vie, de même qu'il constitue un élément essentiel des paysages jurassiens (qui rappelons-le est un facteur d'attractivité des ménages et des entreprises important pour le canton du Jura).</p> <p>L'accent fort sur le renforcement des centralités (Delémont, Porrentruy, Saignelégier), la densification et le développement des infrastructures de manière concentrée sont vivement salués. Cette focalisation sur ces centralités devrait permettre d'enrayer l'étalement de ces villes moyennes et des villages voisins, qui mite le territoire et les paysages.</p> <p>Dans la concrétisation du PMO, il s'agit tout particulièrement de veiller à concilier les divergences possibles entre la mise à disposition d'espaces nécessaires pour la création de la valeur ajoutée et la préservation des espaces naturels. Dans ce contexte, une attention particulière sera portée aux projets touristiques et aux infrastructures, afin de respecter les espaces naturels et la biodiversité. A cette fin, les procédures du PMO prévoient une étroite coordination avec le Service de l'aménagement du territoire ainsi qu'une analyse de conformité au plan directeur cantonal.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir la consommation de ressources naturelles au-dessous du niveau de régénération naturelle. 	<p>Tout comme pour le critère précédent, le PMO veillera à privilégier une utilisation mesurée des ressources naturelles.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir la consommation de ressources non renouvelables au-dessous du potentiel de développement de ressources renouvelables. 	<p>Le PMO est en cohérence avec de nombreuses politiques publiques et principalement les suivantes, qui sont en lien avec ce critère :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'aménagement du territoire, la conception cantonale de l'énergie, la protection de la nature et des paysages. <p>Les principes du développement durable font partie des principes directeurs de l'action de l'Etat et doivent être respectés lors de l'examen de chaque demande de soutien de projet dans le cadre du PMO.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Abaisser à un niveau inoffensif la pollution de l'environnement naturel et des organismes humains par l'émission de substances nocives. 	<p>Le PMO n'a pas de prise directe sur ce critère et respecte les normes en la matière.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Réduire les effets de catastrophes écologiques et ne s'exposer à des risques d'accident que lorsque le sinistre le plus grave possible ne provoque pas de dommages persistant au-delà d'une génération. 	<p>Une étroite coordination est assurée avec l'Office de l'environnement, afin de minimiser de tels risques.</p>